

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Avril 2023

N° 2023-027

**FINANCES - Budget Principal – Affectation du résultat
2022 - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Marie-Françoise QUERE, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Pascal FOULON, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON

Pouvoirs :

Pascal FOULON à Frédéric CUILLERIER
Sébastien GALERON..... à Joël GIRARD
Jean-Luc FOURNIER..... à Dominique RENAULT
Christine ADRIAN..... à Marie-Françoise QUERE

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

Vu le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget principal ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

D’AFFECTER les résultats de clôture 2022 du budget principal comme suit :

- Le résultat de clôture excédentaire de fonctionnement de 708 400,21 € est repris en recettes au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- Le résultat de clôture excédentaire d’investissement de 388 611,47 € est repris en dépenses au compte 001 « Solde d’exécution à la section d’investissement reporté ».

D’ACCEPTER les reports susmentionnés dans le budget principal 2023.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **06 AVR. 2023**

Le Maire



Frédéric CULLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l’affichage le

06 AVR. 2023

06 AVR. 2023